Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070222-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/22 URBANISME – FONCIER – CESSION – TAL AR VILIEN – PARCELLES YI 198 – 200 – 202 – 203 – 204 - 205

RAPPORTEUR : MADAME SOLENE JULIEN LE MAO

Madame Solène Julien le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer une cession rue Tal Ar Vilien, pour les parcelles YI 198-200-202-203-204-205, dans le cadre d'un projet d'habitat, porté par la société AMBITION DEVELOPPEMENT CONSEIL représentée par M. Botton Yves.



Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070222-DE



La surface cédée par la commune se porte à hauteur de 16 000 m² environ pour un prix de 100 000,00 euros.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la cession par la commune des parcelles YI 198-200-202-203-204-205 à la société AMBITION DEVELOPPEMENT CONSEIL représentée par M. Botton Yves, ou toute société qui s'y substituerait ;
- Approuve le prix de cession des 16000 m² environ pour un montant de 100 000,00 euros ;
- Dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents juridiques et/ou autres afférents à l'opération ;
- En l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents juridiques et/ou autres afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC